

**Séance du Conseil de Ville
du 27 septembre 2010 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 18 / 2010**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 17 du 30 août 2010
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- M. Syle OSDAUTAJ
6. Crédit de Fr. 1'650'000.- pour l'achat de l'arsenal "En Dozière", afin d'y aménager le centre d'exploitation des SID et les archives communales
7. Crédit de Fr. 400'000.- pour le financement de la soulte issue de l'échange des terrains du Ticle et de la rue Auguste-Quiquerez 36
8. Crédit de Fr. 440'000.- correspondant à la participation communale pour l'aménagement du passage à niveau avec barrières automatiques de l'entrée nord-est de Delémont - étape 1
9. Développement de l'interpellation 3.04/10 - "La fin du CREA : et après ?", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat
10. Développement du postulat 4.06/10 - "Place de jeux : combler les lacunes", PS, M. Mehmet Ali Celik
11. Développement de la motion 5.08/10 - "Introduire le vert de la campagne dans la Ville ?", UDC, M. Dominique Baettig
12. Développement de la motion interpartis 5.10/10 - "Engagement du Conseil communal auprès de l'autorité cantonale pour le maintien à Delémont de la formation des apprentis de la vente de détail", PLR, UDC, PS, PDC-JDC, M. Marc Ribeaud
13. Réponse au postulat 4.01/10 - "Des jardinières et des jardiniers au secours de la Nature en ville", PS, M. Sébastien Lapaire
14. Réponse au postulat 4.02/10 - "Pour une alternative aux agrocarburants de Green Biofuel", PS, M. Marc Ribeaud
15. Réponse au postulat 4.03/10 - "Factures d'électricité : responsabiliser les consommateurs !", PS, M. Sébastien Lapaire
16. Réponse à la motion 5.01/10 - "Réserver un hôtel à Delémont", PS, M. Mehmet Ali Celik
17. Réponse à la question écrite 2.09/10 - "Usage d'herbicides sur le domaine public", PS, M. Marc Ribeaud
18. Réponse à la question écrite 2.10/10 - "Amendes à la Danse sur la Doux", PLR, M. Stève Farine
19. Réponse à la question écrite 2.11/10 - "Peut-on encore travailler avec le Crédit Suisse et l'UBS aujourd'hui ?", PS, M. Jean-Yves Gentil
20. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. David Asséo, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe que M. André Parrat quittera l'assemblée après les questions orales et suggère, à la demande de MM. Jean Parrat et Dominique Baettig, absents, de reporter les points 9 et 11 à la prochaine séance.

DECISION : le report des points 9 et 11 à la séance du 25 octobre 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

38 membres sont présents.

M. David **Asséo**, président, M. Paul **Fasel**, 1^{er} vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, 2^{ème} vice-président, Mme Anne **Froidevaux** et M. Pierre **Chételat**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Jean-Yves **Gentil**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Julien **Lesniak**, Murielle **Macchi**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Yvonne **Plumez**, Philippe **Rottet**, Emmanuelle **Schaffter**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Dominique Baettig est remplacé par M. Pascal **Schaffner**
 M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Isa Kuci est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 M. Jacques Marchand est remplacé par M. Marc **Ribeaud**
 M. Didier Nicoulin est remplacé par M. Michel **Frossard**
 M. Charles-André Schäublin est remplacé par M. Christophe **Günter**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Asaël **Droz**
 M. Christian Wirz est remplacé par M. Martial **Pouillard**

Sont excusés

M. Alphonse Poupon
 M. Julien Spinelli
 M. Jean Parrat

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. **PROCÈS-VERBAL NO 17 DU 30 AOÛT 2010**

Le procès-verbal no 17 du 30 août 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. **QUESTIONS ORALES**

M. Julien Crevoisier, PLR, propose au Conseil communal de mettre le nouveau défibrillateur acquis par la Police locale à la disposition de la population en tout temps, et non durant les heures d'ouverture des bureaux seulement.

M. Pierre Kohler, maire, indique que ce défibrillateur, totalement autofinancé, est installé dans les locaux de la Police locale, où les interventions sont les plus fréquentes. Son installation à l'extérieur de l'Hôtel de Ville serait problématique en raison des risques de déprédations. Le Conseil communal, si ses moyens financiers le permettent, pourrait prévoir de tels outils dans d'autres lieux publics.

M. Julien Crevoisier n'est pas satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, demande si les objectifs pour 2010 prévus dans le Plan directeur de l'énergie de la ville sont encore actuels. Le cas échéant, ont-ils été atteints en 2010 ?

M. Pierre Brulhart confirme que ces objectifs sont toujours d'actualité et qu'ils sont traités dans le cadre de la politique énergétique. Ne pouvant détailler chaque objectif, M. Brulhart informe que le but général de ce plan, consistant à garantir le suivi d'une politique énergétique ambitieuse à Delémont, a été atteint. Les nombreux audits réalisés depuis plus de 10 ans prouvent que la politique dans ce domaine est bonne. La mise à jour des fiches de ce plan est en cours, en prévision d'un re-audit "Cité de l'énergie" qui se déroulera en 2011.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Jean-Yves Gentil, PS, revenant sur la récente votation relative à la révision de l'assurance-chômage (LACI), acceptée au niveau suisse mais refusée dans le Jura et à Delémont, souhaite connaître la réaction de l'Exécutif ainsi que les conséquences de cette décision pour la ville. De plus, il souhaite savoir comment le Conseil communal, qui s'était engagé dans le comité référendaire, poursuivra sa démarche, en ce qui concerne notamment l'entrée en vigueur de la baisse des prestations et la suppression de la possibilité, pour les régions particulièrement touchées par le chômage, de demander la prolongation de la durée d'indemnisation.

M. André Parrat indique que, selon M. le Ministre Philippe Receveur, la révision de la LACI provoquera une augmentation de 10 % de l'aide sociale. Pour la suite, le Conseil communal débatera lors de sa prochaine séance d'une proposition consistant à poursuivre la démarche initiée dans le cadre du référendum.

M. Jean-Yves Gentil est satisfait.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, souhaite connaître le nombre de jours durant lesquels la tondeuse automatique télécommandée Mahler, achetée en 2009 au prix de Fr. 85'000.-, a été utilisée. Il demande également si cette machine a donné satisfaction et si elle a été mise à la disposition d'autres communes.

Mme Françoise Collarin indique que cette tondeuse a été utilisée pour divers travaux sur les berges et dans des endroits difficiles d'accès, qui n'avaient pas pu être entretenus jusqu'à présent. La manœuvre de cet outil s'étant révélée relativement complexe, cette tondeuse sera prêtée à d'autres localités à condition qu'elle soit manipulée par un collaborateur de la Voirie.

M. Emmanuel Martinoli est partiellement satisfait.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête qui répond aux critères en matière d'obtention de l'indigénat communal.

DECISION: la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Syle OSDAUTAJ est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **CRÉDIT DE FR. 1'650'000.- POUR L'ACHAT DE L'ARSENAL "EN DOZIÈRE", AFIN D'Y AMÉNAGER LE CENTRE D'EXPLOITATION DES SID ET LES ARCHIVES COMMUNALES**

M. Pierre Kohler, maire, en indiquant que les commissions ont accepté ce crédit, rappelle l'acquisition du bâtiment situé à la route de la Communance 1, initialement prévu pour y loger les Services industriels. Ce bâtiment est actuellement occupé par différentes entreprises, dont les locations couvrent les intérêts de l'emprunt. S'agissant de l'arsenal, des contacts ont été pris rapidement avec Armasuisse dans le but d'acquérir les immeubles situés à la rue de la Jeunesse pour l'installation des Services industriels. Des négociations ont permis de réduire leur prix de vente et de faire libérer les locaux à court terme. Remerciant M. Romain Seuret pour son intervention dans ce dossier, M. Kohler indique que le Canton, qui s'intéressait également à l'achat des bâtiments abritant la Police judiciaire, ne fera pas obstacle au projet delémontain. En contrepartie, le Conseil communal garantira le maintien de cet organe de police dans les locaux jusqu'en 2015. Il s'est également engagé auprès de l'armée à acquérir éventuellement le site en deux phases, dans un premier temps les immeubles, puis le secteur situé au sud. Au stade actuel, l'acte de vente n'est pas signé en raison du terrain que conservera Armasuisse, et dont la surface n'est pas encore déterminée.

M. Kohler précise que les archives communales, actuellement dispersées en plusieurs lieux, seront regroupées sur ce site, qui abritera également le fonds du Musée jurassien d'art et d'histoire. Il permettra de plus l'entreposage d'équipements appartenant à la Commune, comme le matériel destiné à la protection contre les crues ou les panneaux de signalisation. M. Kohler invite le Législatif à accepter cette acquisition, dont le prix est très attractif.

M. Philippe Rottet, UDC, met en exergue, même si le coût d'acquisition de l'arsenal est réaliste, le crédit complémentaire pour l'adaptation des locaux aux besoins communaux qui devra être soumis au Corps électoral. Il craint que ce projet ne se déroule comme celui de la Communance, acquis dans la précipitation pour un montant de 1.4 million de francs, et qui ne répond en réalité pas aux critères pour y installer les Services industriels. Son adaptation engendrerait un coût de 4.5 millions de francs. De plus, il souligne l'étroitesse de la rue de la Jeunesse, où le trafic croît sans cesse et qui, selon lui, devra être élargie.

M. André Ackermann, PDC-JDC, informe que son groupe soutiendra ce projet, qui résoudra la problématique de l'installation des Services industriels. Il relève les qualités de construction de l'arsenal, la possibilité de l'adapter à sa nouvelle affectation et son prix d'acquisition très attractif.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son groupe soutiendra le crédit, même si ses craintes sont similaires à celles du groupe UDC. Vu les investissements considérables qu'impliquera l'installation des Services industriels dans ces bâtiments, il regrette que les travaux nécessaires ne soient pas précisés, de même que leurs coûts approximatifs. Selon lui, les crédits proposés au Conseil de Ville sont souvent lacunaires. Il rappelle lui aussi l'expérience faite avec le bâtiment de la route de la Communance, qu'il considère toutefois comme une transaction immobilière intéressante en raison de son terrain, qui, le cas échéant, faciliterait la vente du site.

M. Grégoire Monin, PS, relevant la cohérence de la politique foncière et ses avantages, rapporte que son groupe acceptera les crédits proposés. L'arsenal fournira des locaux adaptés aux Services industriels de même que des surfaces pour l'entreposage de matériel, libérant ainsi d'autres salles de la Municipalité. Tout comme les groupes précédents, M. Monin regrette que les coûts estimatifs de l'aménagement fassent défaut, bien que les indications du message prévoient des investissements inférieurs à ceux qu'impliquerait l'adaptation du bâtiment de la Communance. En ce qui concerne le point suivant, M. Monin souligne l'emplacement stratégique du site du Ticle et son potentiel de développement important, même si le CREA ne se concrétise pas.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que la localisation actuelle des Services industriels à la rue Auguste-Quiquerez n'est plus adaptée. Après un premier projet de rénovation de ce site devisé à 7 millions de francs, l'Exécutif a réfléchi à d'autres possibilités d'aménagement, notamment l'installation de ce service à la route de la Communance 1, en vente à l'époque. Cet achat était opportun, en raison du terrain qui pourrait être vendu aisément. Ce bien-fonds, idéalement situé à l'entrée de la zone industrielle, nécessiterait une

adaptation de quelque 4.5 millions de francs, dépense que le Conseil communal a jugée excessive. L'adaptation de l'arsenal pour les besoins communaux est, quant à elle, devisée à 3.5 millions de francs environ, ce dont les commissions communales ont été informées. De plus, les locaux loués à la Police judiciaire dans l'arsenal, pour un montant de Fr. 60'000.- par année, permettront à la Ville d'engranger des recettes de Fr. 10'000.- annuellement, considérant l'intérêt de l'emprunt s'élevant à Fr. 50'000.- par année. Cette opération financière est donc positive.

DECISION : le crédit de Fr. 1'650'000.- pour l'achat de l'arsenal "En Dozière", afin d'y aménager le centre d'exploitation des SID et les archives communales, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. CRÉDIT DE FR. 400'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA SOULTE ISSUE DE L'ÉCHANGE DES TERRAINS DU TICLE ET DE LA RUE AUGUSTE-QUIQUEREZ 36

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'à la suite de l'installation des Services industriels à la rue de la Jeunesse, le Conseil communal propose d'échanger le site ainsi libéré à la rue Auguste-Quiquerez contre celui du Ticle. Les résultats d'une expertise ont fixé le montant de la soulte en faveur de la société Le Ticle automobile SA à Fr. 500'000.-, négocié à Fr. 400'000.- avec le garage précité, qui prévoit la construction d'un nouvel atelier à la rue Auguste-Quiquerez. Ainsi, sur les parcelles du Ticle et de l'ancienne Warteck, appartenant au Canton, pourrait être implanté le CREA, ce qui donnera un signe positif en faveur de ce projet. De plus, le nouveau bâtiment abritera d'autres structures communales, en cours d'évaluation.

En dernier lieu, M. Kohler relève que les deux terrains concernés par cet échange sont inscrits au cadastre des sites pollués, à un degré égal, chaque propriétaire étant chargé de dépolluer son nouveau site. Le Conseil communal estime toutefois que cet échange est opportun, vu les garanties obtenues de l'Office de l'environnement et les investigations communales réalisées sur les deux sites. Il invite à accepter cet objet, préavisé favorablement par les commissions concernées.

M. David Asséo, président, signale qu'un nouvel arrêté, stipulant l'échange des deux sites, a été distribué aux membres présents.

M. Philippe Rottet, UDC, estimant ce projet opportun, suggère, tout comme le groupe CS•POP•Verts, de faire appel à des fonds semi-privés pour aménager le CREA, le financement par des fonds publics uniquement étant difficilement envisageable.

M. André Ackermann, PDC-JDC, est également favorable à cet échange. A son sens, le site du Ticle est idéalement situé pour des réalisations à caractère public, alors qu'un garage n'a plus sa place au cœur de la ville.

M. Jérôme Corbat, CS•POP•Verts, rapporte le soutien de son groupe à ce projet, vu la localisation centrale et stratégique du Ticle. S'agissant de sa valeur incendie, dépassant les trois millions de francs, M. Corbat se demande si la déconstruction sera réalisée rapidement, ce qui éviterait de devoir prendre en charge l'assurance incendie.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que le présent objet ne porte que sur l'acquisition du terrain, la réalisation du CREA étant prévue en commun par le Canton et la Ville. Le financement public-privé sera également étudié. Quant à la suppression de l'assurance incendie lorsque le site ne sera plus utilisé, M. Kohler indique que cette suggestion sera étudiée.

M. Marc Ribeaud, PS, informe que son groupe soutient ce crédit et remercie la Chancellerie communale pour le complément apporté à l'arrêté qui, dans sa version initiale, ne stipulait pas l'échange de terrains.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, demande si le Conseil communal a envisagé l'achat de la parcelle située à l'est du site, actuellement en vente.

M. Pierre Kohler, maire, remercie M. Ribeaud pour sa remarque relative à l'arrêté. Quant à la parcelle située à l'est du site, M. Kohler indique qu'elle est effectivement en vente, à un

prix dépassant le million de francs, ce qu'il estime trop élevé. De plus, ce bâtiment historique est en très mauvais état et nécessiterait une rénovation coûteuse. Pour un montant réduit de moitié, le Conseil communal serait intéressé à acquérir cet immeuble.

DECISION : le crédit de Fr. 400'000.- pour le financement de la soulte issue de l'échange des terrains du Ticle et de la rue Auguste-Quiquerez 36, ainsi que l'arrêté y relatif complété, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **CRÉDIT DE FR. 440'000.- CORRESPONDANT À LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PASSAGE À NIVEAU AVEC BARRIÈRES AUTOMATIQUES DE L'ENTRÉE NORD-EST DE DELÉMONT - ÉTAPE 1**

Mme Françoise Collarin précise que ce projet fait suite à une étude préliminaire réalisée en collaboration avec le Service des ponts et chaussées, qui a mis en évidence divers problèmes de sécurité dans le secteur du Colliard. La variante retenue consiste à installer un passage à niveau gardé, solution la moins onéreuse, qui sera financé pour moitié par les CFF, le solde étant réparti à parts égales entre le Canton et la Commune, comme le prévoit la convention signée par les trois entités. Par ailleurs, les aménagements routiers, cyclables et piétonniers sont à la charge du Canton et la Commune. Mme Collarin souligne la date limite imposée par les CFF pour mettre en place ce passage à niveau gardé, dont le crédit est inscrit dans le budget de fonctionnement des autorités précitées. Les barrières seront implantées plus au nord, pour éviter la courbe qui réduit la visibilité. Cette réalisation, favorablement préavisée par les commissions concernées, répondra aux diverses interventions du Conseil de Ville quant à la problématique du secteur du Colliard.

DECISION : le crédit de Fr. 440'000.- correspondant à la participation communale pour l'aménagement du passage à niveau avec barrières automatiques de l'entrée nord-est de Delémont - étape 1 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/10 - "LA FIN DU CREA : ET APRÈS ?", CS•POP•VERTS, M. JEAN PARRAT**

Point reporté.

10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/10 - "PLACE DE JEUX : COMBLER LES LACUNES", PS, M. MEHMET ALI CELIK**

M. Mehmet Ali Celik, PS, met en exergue l'importance du jeu dans la vie des enfants, qui contribue au développement de leur personnalité, entre autres. Aussi, il demande au Conseil communal d'actualiser la liste des places de jeux publiques et d'en prévoir une dans le quartier du Palastre, qui a connu un fort développement ces dernières années.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal accepte ce postulat. Toutefois, aucun aménagement supplémentaire ne sera réalisé avant l'achèvement de l'analyse et de l'inventaire des places de jeux en cours.

DECISION : le postulat 4.06/10 - "Place de jeux : combler les lacunes", PS, M. Mehmet Ali Celik, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/10 - "INTRODUIRE LE VERT DE LA CAMPAGNE DANS LA VILLE ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

Point reporté.

12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.10/10 - "ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL AUPRÈS DE L'AUTORITÉ CANTONALE POUR LE MAINTIEN À DELÉMONT DE LA FORMATION DES APPRENTIS DE LA VENTE DE DÉTAIL", PLR, UDC, PS, PDC-JDC, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle que le premier plan de restructuration du Canton relatif aux écoles du secondaire II prévoyait le transfert à Porrentruy de l'Ecole professionnelle commerciale, de l'Ecole supérieure de commerce et de l'Ecole supérieure d'informatique de gestion. Ce projet a induit la création d'un comité défendant l'enseignement commercial à Delémont, qui a obtenu du Canton le maintien de la division commerciale sur les sites de Porrentruy et Delémont. Par contre, quelque 100 apprentis du secteur de la vente seront déplacés à Porrentruy, qui accueille une vingtaine d'étudiants de ce secteur de formation. Aussi, M. Ribeaud s'interroge sur la nécessité de compenser, par le secteur de la vente, le transfert de la HEP-BEJUNE de Porrentruy à Delémont, afin d'améliorer son intégration dans le circuit romand. De son côté, le comité de soutien demande le statu quo pour toute la formation commerciale, estimant essentiel, pour la population et les commerçants, de maintenir les filières commerciales à Delémont. Etant d'avis que Delémont est un site plus adapté aux échanges avec Moutier et Laufon, notamment, M. Ribeaud relève que le transfert du secteur de la vente à Porrentruy serait coûteux et qu'il nuirait au district de Delémont. En effet, la diminution de l'offre à Delémont rendrait plus difficile l'accès de certains jeunes à une formation, principalement ceux issus de milieux moins favorisés ou dont les parents renoncent à investir pour former leur enfant. M. Ribeaud craint également que les désagréments liés à ce transfert ne découragent les formateurs. A son sens, la proximité des établissements scolaires est un critère important pour le choix d'une formation, citant en exemple la maturité académique que fréquentent plus d'Ajoulots que d'habitants du district de Delémont.

M. Ribeaud regrette la position du Conseil communal dans ce projet qui, par ailleurs, ne prévoit plus à Delémont l'accès à la voie longue pour la maturité académique. D'autre part, M. Ribeaud rappelle que 60 % du secondaire II est actuellement dispensé à Porrentruy et il estime qu'il n'est pas du rôle de l'Exécutif delémontain d'ouvrir la voie à d'autres transferts. Le Parlement statuera au final sur ce projet par l'intermédiaire des crédits que les transferts impliqueront et M. Ribeaud espère que cette autorité adoptera une solution satisfaisante, tenant compte des effets de proximité et améliorant les infrastructures existantes. A son sens, la qualité et la proximité de l'offre à la population l'emportent sur les bâtiments.

En conclusion, M. Ribeaud invite les conseiller-ère-s de ville siégeant également au Parlement à persévérer avant la décision du Législatif cantonal et à ne pas affaiblir l'offre en matière de formation dans la vallée de Delémont. Il invite également l'ensemble du Conseil de Ville à voter la motion qui demande le statu quo de la formation de la vente à Delémont et Porrentruy.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle les démarches du Conseil communal afin de maintenir à Delémont l'ensemble de la formation commerciale, dont le transfert à Porrentruy était initialement prévu par le Canton. Sous son égide, les Exécutifs de Porrentruy et Delémont ont entamé une réflexion commune sur l'ensemble des formations, entre autres, estimant la collaboration entre les deux localités indispensable, vu la taille de la région. De l'avis de M. Kohler, la motion va à l'encontre de la vision globale voulue par les deux villes et elle ne considère qu'un élément parmi d'autres. De plus, l'accord conclu avec Porrentruy et le Gouvernement va dans l'intérêt de Delémont et de l'ensemble du Jura. Les infrastructures prévues combleront le manque actuel de bâtiments dédiés à l'enseignement à Delémont par la construction d'un établissement à la rue de l'Avenir.

Quant à la HEP-BEJUNE, elle quittera Porrentruy pour s'installer dans un nouveau bâtiment qui sera construit en lieu et place de l'actuelle gare aux marchandises, raison pour laquelle M. Kohler estime judicieux d'avoir le soutien du Conseil communal de Porrentruy pour ce projet. Il admet que la décision finale n'incombera pas à la Ville mais il craint que le transfert de la HEP-BEJUNE sans compensation pour Porrentruy n'incite la population et les députés ajoulots, voire francs-montagnards, à refuser la construction de nouvelles infrastructures à Delémont. M. Kohler est d'avis que le Conseil communal a défendu efficacement les intérêts de la ville et du Canton, par une politique nouvelle de collaboration entre Porrentruy et Delémont.

Quant au nombre d'apprentis concernés par ce transfert, M. Kohler rapporte les chiffres suivants fournis par le Canton :

- 11 apprentis du Jura bernois suivent une formation dans le district de Delémont ;
- 60 apprentis habitent le district de Delémont et travaillent dans le district de Delémont ;
- 8 apprentis habitent le district de Delémont et travaillent dans le district de Porrentruy ;
- 15 apprentis habitent le district de Porrentruy et travaillent dans le district de Delémont ;
- 26 apprentis habitent le district de Porrentruy et travaillent dans le district de Porrentruy.

Ces données montrent que quelque septante jeunes seulement seront concernés par ce transfert, en relevant l'expérience positive que procurent les études ailleurs que dans la localité de domicile. Invitant à sortir de la logique qui préconise que les études doivent être effectuées sur le lieu de résidence, M. Kohler informe qu'actuellement 650 étudiants suivent une formation duale à Genève, Lausanne ou Cernier, notamment. D'autre part, dans le secteur de la vente, l'apprentissage compte un jour et demi d'école par semaine, où les étudiants devront se rendre à Porrentruy une fois le projet réalisé, en 2018-2019.

En dernier lieu, M. Kohler invite à tenir compte des majorités politiques des deux districts, estimant que la convention trouvée favorise au mieux Delémont. De plus, le projet est, selon lui, valorisant pour les jeunes qui apprendront à connaître une autre région.

M. Jérôme Corbat, CS•POP•Verts, relève l'embarras suscité par cette motion que la majorité de son groupe acceptera pour diverses raisons, notamment de la réalisation du projet, prévue en 2018-2019 seulement. D'autre part, il regrette que dans quelque projet que ce soit à Delémont, l'avis de Porrentruy soit requis. Précisant que des échanges en matière de formation ont déjà eu lieu entre les deux villes, M. Corbat souhaite que la vision de Delémont en faveur du développement du Canton soit également pratiquée par Porrentruy. En dernier lieu, il suggère au Conseil communal de ne pas amputer aujourd'hui les décisions qui devront être prises dans quelque 10 ans.

M. Matthieu Comte, PCSI, attend du Conseil communal qu'à l'avenir, il prenne en considération les interventions du Conseil de Ville avant toute prise de position. Contestant donc le déroulement des événements plutôt que le fond de la question, il est d'avis que la répartition des sites de formation relève du Législatif cantonal. Son groupe acceptera donc la motion.

M. Marc Ribeaud, PS, indique qu'actuellement 1'052 jeunes du secondaire II étudient à plein temps à Porrentruy, contre 872 à Delémont. Le transfert de la filière de la vente à Porrentruy générerait des coûts de transport pour des apprentis dont les salaires sont relativement bas. D'autre part, le déplacement de la HEP-BEJUNE à Delémont est lié à la situation géographique de la capitale, bien placée dans l'axe Neuchâtel-Bâle. A son avis, Porrentruy devrait consacrer ses efforts au développement de la ville et de l'Ajoie, étant située au cœur de la plus grande concentration industrielle et technologique française.

M. Pierre Chételat, PLR, s'interroge sur les raisons pour lesquelles M. Kohler répond à cette motion, les écoles ne dépendant pas de son département. Selon ses constatations, certains membres du Conseil de Ville ne veulent s'opposer ni au maire de Delémont ni à Mme la Ministre en charge du dossier. Selon lui, le Collège, une fois agrandi, pourrait disposer de locaux dédiés aux apprentis de la vente. Il estime que le Conseil communal aurait dû suspendre toute discussion et renoncer à la signature de la déclaration d'intention, dans l'attente du traitement de la motion par Conseil de Ville. La pratique de l'Exécutif lui semble lourde et maladroite.

Relevant les coûts que devraient supporter les apprentis de la vente, M. Chételat estime que le transfert de ce secteur engendrerait une perte de l'importance de Delémont et une diminution de l'attrait pour les métiers de la vente, raison pour laquelle il demande de renoncer à ce transfert, l'organisation actuelle fonctionnant à la satisfaction des apprentis et des employeurs. Du reste, à son sens, le déplacement de la HEP-BEJUNE et la construction d'un campus dans le secteur de la gare ne sont pas en relation avec la formation de la vente, dont les conditions de travail sont souvent difficiles et les salaires pas très élevés. Regrettant que la voie longue pour les étudiants de l'Ecole de commerce soit supprimée à Delémont, M. Chételat invite le Conseil de Ville à accepter cette motion, que son groupe soutiendra à l'unanimité.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que les discussions avec Porrentruy et le Gouvernement sont en cours depuis plus d'une année et qu'elles ont conduit à un accord, que les signataires de la motion ont voulu rompre, une fois les éléments de l'accord communiqués au comité de soutien. C'est cette pratique qui lui semble lourde. Par ailleurs, M. Kohler souligne que l'accord a fait l'objet de négociations, Porrentruy renonçant à exiger l'ensemble de la formation commerciale sur son territoire. M. Kohler précise que les démarches du projet prendront plusieurs années, raison pour laquelle sa concrétisation est prévue d'ici 8 à 9 ans. Il met en exergue la réflexion menée par tous les acteurs en faveur de l'avenir du Jura et l'acceptation du projet par les Exécutifs cantonal et communaux, à l'unanimité. Au niveau delémontain, le dossier est porté par le maire, étant donné qu'il s'agit d'un projet de collaboration concernant non pas uniquement les apprentis vendeurs mais bien l'ensemble de la formation secondaire et tertiaire dans le Jura. L'implantation d'infrastructures à Delémont générera un investissement situé entre 60 et 80 millions de francs, contre 4 à 5 millions de francs à Porrentruy. A son sens, accepter la motion pourrait inciter le Législatif bruntrutain à rompre l'accord et à exiger le transfert de l'ensemble de la formation commerciale à Porrentruy, comme prévu initialement. Il invite donc à refuser cette intervention.

DECISION : la motion interpartis 5.10/10 - "Engagement du Conseil communal auprès de l'autorité cantonale pour le maintien à Delémont de la formation des apprentis de la vente de détail", PLR, UDC, PS, PDC-JDC, M. Marc Ribeaud, est acceptée par 23 voix contre 7.

13. **REPONSE AU POSTULAT 4.01/10 - "DES JARDINIERS ET DES JARDINIERS AU SECOURS DE LA NATURE EN VILLE", PS, M. SEBASTIEN LAPAIRE**

Mme Françoise Collarin indique que l'association Equiterre est active dans ce concept au niveau national. Contactée par le Service UETP, elle établira un dossier permettant d'obtenir des aides. Des informations complémentaires quant au développement de cette démarche seront fournies dans le courant du printemps prochain.

14. **REPONSE AU POSTULAT 4.02/10 - "POUR UNE ALTERNATIVE AUX AGRO-CARBURANTS DE GREEN BIOFUEL", PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Pierre Brulhart indique que des contacts ont été pris avec Green Bio Energy, promoteurs de l'usine de bioéthanol, et avec Alcosuisse, comme demandé par la motion. Les promoteurs, pour leur part, estiment que dans tous les cas, le projet de première génération doit être développé, pour ensuite y adjoindre éventuellement un élément de deuxième génération. Quant à Alcosuisse, elle n'entreprendra aucune démarche dans le domaine de deuxième génération ; tout au plus, elle soutiendra les promoteurs, sans aucun investissement financier.

M. Marc Ribeaud, PS, précise que les intentions d'Alcosuisse ont changé depuis le dépôt de sa motion, en ce qui concerne le site d'implantation de la future usine. Il souhaite savoir si le Conseil communal entend suivre l'évolution de cette usine à Delémont et son sort, en raison des installations prévues et des possibilités de développement. Soulignant l'intérêt du Jura pour les énergies renouvelables, M. Ribeaud indique que l'éthanol peut remplacer le MTBE dans l'essence, ce qui représente une filière intéressante pour la région.

15. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/10 - "FACTURES D'ÉLECTRICITÉ : RESPONSABILISER LES CONSOMMATEURS !", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

M. Pierre Brulhart indique que la présentation des factures d'électricité est en cours d'amélioration, en collaboration avec les Services électriques des membres de la Charte. Dans le cadre des travaux du groupe de travail chargé des factures, des décisions ont été prises quant aux informations devant y figurer. Un cahier des charges a été transmis au fournisseur du programme informatique et, si ce dernier le permet, les éléments demandés par le postulat pourront figurer sur la première facture 2011, ce qui permettra de mieux comprendre la consommation et de la comparer avec des périodes précédentes.

16. RÉPONSE À LA MOTION 5.01/10 - "RÉSERVER UN HÔTEL À DELÉMONT", PS, M. MEHMET ALI CELIK

M. Damien Chappuis rapporte que Jura Tourisme propose déjà aux hôteliers d'adhérer gratuitement à sa plateforme de réservation en ligne. Les établissements delémontains ne figurent pas sur les autres systèmes de réservation par internet, soit parce qu'ils ne souhaitent pas collaborer avec ces sites, soit parce que ces derniers sont trop onéreux. Toutefois, un nouvel outil offert par Jura Tourisme dès janvier 2011 permettra aux hôtels intéressés d'y enregistrer leurs chambres, qui seront ensuite inscrites sur les sites de réservation. Ces derniers perçoivent cependant une commission sur les chambres réservées, de l'ordre de 25 % pour des hôtels de Berlin et de 30 % pour des hôtels de Milan, par exemple.

17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/10 - "USAGE D'HERBICIDES SUR LE DOMAINE PUBLIC", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle qu'un test réalisé à la suite de la pollution de la source de la Doux il y a environ 20 ans avait révélé que 50 grammes d'herbicide avaient été répandus sur des jardins privés au-dessus de la Doux. Toute utilisation de ce type de produit sur le territoire communal doit être restreinte, la Commune devant donner l'exemple, selon M. Ribeaud. Il se dit partiellement satisfait de la réponse à sa question écrite car le temps de vie de l'herbicide foliaire utilisé devrait être indiqué. De plus, en aucun cas, ce produit ne devrait pouvoir contaminer l'eau.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/10 - "AMENDES À LA DANSE SUR LA DOUX", PLR, M. STÈVE FARINE

M. Pierre Chételat, PLR, en l'absence de M. Stève Farine, indique que ce dernier est partiellement satisfait.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/10 - "PEUT-ON ENCORE TRAVAILLER AVEC LE CRÉDIT SUISSE ET L'UBS AUJOURD'HUI ?", PS, M. JEAN-YVES GENTIL

M. Jean-Yves Gentil, PS, est partiellement satisfait.

20. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées : 1 interpellation
1 motion

La séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

David Asséo

Nadia Maggay